



h a u t e s
T E C H N O L O G I E S
A N I M A L E S
G R E N O B L E

UGA, Inserm US#46, CNRS UAR #2019

hTAG, Unité d'Appui et de Recherche au service des chercheurs EN BIOLOGIE-SANTÉ DE GRENOBLE

MONTEL Charlotte ; MERCIER Emeline; LERAT Hervé et toute l'équipe de la PHTA

Hébergement



Elevages à façon

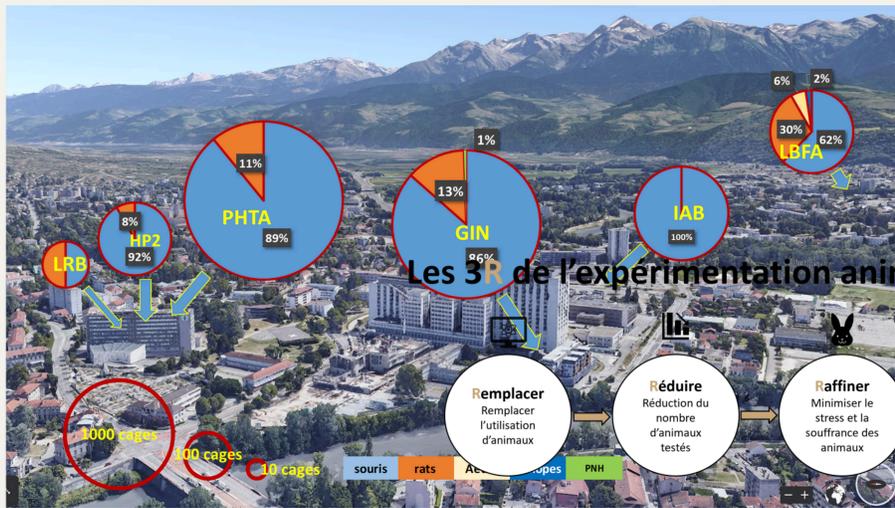
Aide à l'expérimentation



Stockage et analyses

QUI SOMMES-NOUS ?

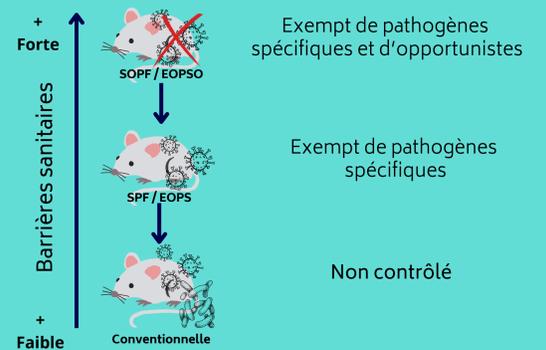
L'UAR hTAG est une unité de services créée en 2021. Elle regroupe plusieurs animaleries du site santé de Grenoble et anime un réseau appelé RAGA (Réseau des Animaleries de Grenoble Alpes). Parmi elles, se trouve la PHTA, animalerie centrale du bassin grenoblois ouverte en 2005 et animée par 10 personnes, dont 6 zootechniciens.



Les animaleries du réseau RAGA au sein de l'UGA

HÉBERGEMENT & ÉLEVAGE

Souris et rats sont hébergés dans des **statuts sanitaires** bien définis afin d'assurer l'absence d'interférence avec les expérimentations et leur reproductibilité.



Les portoirs et les cages sont adaptés à chaque espèce. La PHTA possède différents types d'hébergements :



Isolateurs



portoirs IVC

Les animaux peuvent être hébergés et manipulés dans différents statuts de confinements biologiques (A1 et A2).

STOCKAGE & ANALYSE



La plateforme DISTAL ouvrira prochainement ses portes au sein de hTAG. Cette plateforme sera dédiée au **prélèvement et stockage de matériels biologiques** (organes par exemple). Ce matériel sera mis à disposition de la communauté scientifique.

En janvier 2025, la plateforme d'histologie de TIMC rejoindra l'UAR hTAG. Nous pourrons ainsi vous proposer des **analyses cytologiques et histologiques**.



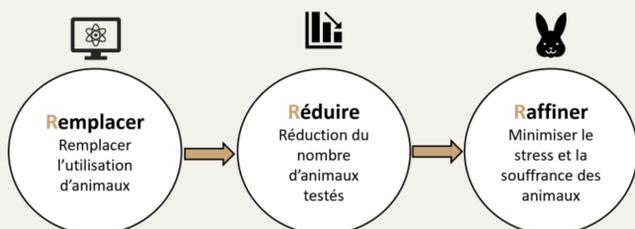
LES MISSIONS DE L'UAR HTAG

1. Fournir des **services** de haute qualité et technicité
2. Engager et respecter **une réflexion éthique** grâce au partage du savoir-faire
3. Harmoniser et optimiser **les procédures et démarches administratives**
4. Faire **évoluer les services et structures** en fonction des besoins des chercheurs

RÉFLEXION ÉTHIQUE & RÉGLEMENTATION

Les expérimentations sont encadrées par la **directive européenne 2010/63/UE**. Toutes expériences impliquant des animaux doivent faire l'objet d'une **demande d'autorisation de projet** auprès du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche et est approuvée, ou non, par un **comité d'éthique**.

Le **bien-être animal est notre priorité** avec l'application de la règle des **3R** :



Notre équipe se tient à votre disposition pour vous aider dans ces démarches.

AIDE À LA RÉALISATION D'EXPÉRIENCES

L'unité hTAG met à disposition ses **compétences**, son **savoir-faire** et son **personnel qualifié** pour vous aider et vous **accompagner** dans vos démarches scientifiques impliquant des animaux. Elle met aussi à disposition des **locaux** et du **matériel spécifiques** pour réaliser vos expériences.